



**MONTAGNE & LOISIRS
ASSOCIATION LOI 1901**

87 rue Alfred de Musset – 31200 Toulouse

Courriel : secretariat@montagne-et-loisirs.fr

Site Internet : <http://montagne-et-loisirs.fr/>

Compte-rendu du Bureau du 31 mai 2021 à Leguevin

Présents : Marc Weber, Jean Pierre Condat, Paul Holgado, Alain Chazal, Dominique Taché, Vincent Rivron

Excusée : Martine Perier

ORDRE DU JOUR

Organisation de l'AG.
Organisation du Rallye
Coupe de bois
Les stages d'été
Demandes de subvention
Pay Asso
Diverses info : tarifs, effectifs au chalet

Organisation de L'AG :

Les règles sanitaires en vigueur jusqu'au 30 juin limitent le nombre de personnes à 10 dans un ERP ou à 4 m2 par personne.

Ce qui limite le nombre de personnes à 10 ou 25 selon la règle choisie.

Impossible donc d'organiser l'**AG de la saison 2019/2020** les 26 et 27 juin au chalet.

Néanmoins l'absence d'AG et du PV associé finira par nous poser des problèmes administratifs, en particulier pour les demandes de subvention.

Alain propose donc de faire une diffusion électronique des documents nécessaires soit :

- bilan moral
- bilan financier
- bilan d'activité
- projet d'activité et décisions à soumettre au vote, (en particulier les nouvelles règles d'adhésion loisirs calées sur la saison FFME).

et de les soumettre à l'approbation des membres.

Ces documents seront envoyés aux adhérents de cette saison et de la précédente, mais seuls les adhérents à jour de leur cotisation pour la saison 2020/2021 pourront voter par mail.

L'AG 2020/2021 sera prévue au chalet (si possible espérons !) le **samedi 16 octobre**

Le Rallye

D'après Robert Sansuc, le brandon du village n'aura pas lieu.

Néanmoins le bureau se propose d'organiser le rallye sur le WE des 26 et 27 juin.

Organisation

Accueil dès le samedi matin (arrivée la veille de qq uns avec Marc pour couper l'herbe et préparer la maison).

Repas de midi chacun pour soi.

Repas et apéro du Samedi soir offert et organisé par le club (dehors ou en utilisant la salle à manger et/ou la bergerie).

Dimanche matin, fermeture du chalet et départ à 9h

Pique nique du Dimanche à la cabane de Salode (2 heures de montée depuis Gouaux de Luchon) - Rando par groupe de 10 !

Descente vers 14 h vers les voitures pour permettre aux électeurs de voter (c'est le jour du 2° tour des élections)

Inscription obligatoire sur un « framadate » à venir

On se fixe une limite de 25 personnes max .

Les personnes peu connectées seront invitées directement par Alain (au moins Louis et Marius, Baptiste...)

Coupe de bois

Dominique nous a appris le décès de Gilles Aufrere qui était notre contact ONF. Pas de coupe ONF pour l'instant, et nous attendons le résultat de la consultation de la mairie de St Aventin qui avait demandé aux habitants de la commune s'ils souhaitaient du bois, car les tempêtes de l'hiver dernier avaient laissé beaucoup d'arbres tombés

Les stages d'été au chalet

Jusqu'à plus ample informé les organisateurs tablent sur 20 personnes cela concerne : les stages de Monik/Vianney et Vincent /Cécile. Ils organiseront si nécessaire les repas dans les deux salles (Salle à manger et bergerie)

Demande de subvention

La demande de subvention " reprise après COVID" a été (péniblement) menée à terme Nous demandons 1500€ qui se décomposent comme suit

- projet formation 800 € (50% de 1600€ que nous engageons)
- relance d'activité 700€ (sur 2600€ que nous allons engager)

Pay Asso

Vincent s'est renseigné auprès du Crédit Mutuel sur la solution de paiement en ligne qu'ils proposent pour les associations afin de régler des adhésions et des nuitées. Pour encaisser 100€; il faut faire payer 101.30 € et reverser donc 1.30€ au CMUT par transaction (soit quasiment le prix d'un timbre). A vérifier comment cela peut s'intégrer sur le site. Bien sur ce mode de paiement sera facultatif !

Points divers

Rappeler aux adhérent la réduction sur adhésion tardive (après le 1 mai et jusqu'au 31 août)

part FFME 43,5€ (avec réductions sur le coût de la licence)
part CLUB 35€

Total 78.5 € (au lieu de 100 €)

Ceux qui sont adhérents « loisirs » peuvent demander une licence FFME réduite en réglant 43,5 €.

Décomposition du prix de la licence FFME :

= Licence fédérale+ part Ligue occitane+ part CT31/32 + assurance « base »

soit à partir du 1^{er} Mai : $21+8+2+12.5 = 43.5$ (au lieu de $42+16+4+12.5 = 74.5$)

avec l'adhésion club à 35 € ça donne donc 78,5 € au lieu de 100 € cette année (mais qui devrait faire 109.5€, le club ayant pris en charge la différence)

Rappels d'infos pratiques concernant les effectifs maxi au Chalet :

La capacité d'accueil « **officielle** » du chalet (depuis les derniers travaux de 2016) est :

R+1 : 2 (chambre curé) + 3 + 7 = 12

R+2 : 3+4 =7

dortoir de la bergerie : 26

Total : 45 maxi pour dormir

Les surfaces pour application des 4m²/personne pour les repas et activités :

Salle à manger : 60 m² (15 personnes)

Bergerie : 103,5m² (25 personnes)

soit **40 maxi pour des séjours**
